

**École élémentaire du Moulin**  
**Procès-verbal du conseil d'école du 9 novembre 2018**  
*Sous réserve de validation par le conseil d'école du 8 mars 2019*

**Présents**

**Enseignants** : GENDROT- GUIBERT Mireille, BLAIS Sandrine, COESLIER Sophie, ROUSSEAU Julie, CAILLEBOTTE Émilie, AROKIASSAMY Valérie, CHANDAVOINE Yasmine, GOUON Mari-Morgane, MENZEKIAN François, DEGRANDCOURT Chloé  
**Parents d'élèves** : OUISSE Céline, ROULLIER Hugo, ROCHERON Isabelle, LE BRIZAULT Anne, CAMUS Pascal, BICHAREL Magali, LIMOUSIN Julien, POIRON Amélie, NACKA Charlotte, JUGUET Christophe, TEMPLIER Anita,  
**Municipalité** : LIMOUZIN Florence, CHAMARD Fabrice  
**Délégué DDEN** : Ahmed KOURRI  
 Personnes excusées : Monsieur le maire, mesdames Le Treusse, Epiard, Relet et Richard

I. Présentation du fonctionnement du conseil d'école, adoption de son règlement intérieur

La directrice présente le fonctionnement du conseil d'école et propose un règlement intérieur. Ce texte avait été joint aux invitations. Sans remarque des présents, il est adopté.

II. Présentation des effectifs de l'école

Les effectifs de l'école sont répartis de la manière suivante :

	Cp	ce1	ce2	cm1	cm2	
cp	20					20
cp-ce1	7	12				19
ce1		20				20
Ce2			25			25
Ce2-cm1			12	13		25
cm1-cm2				15	10	25
cm1-cm2				6	18	24
	27	32	37	34	28	158

Perspectives pour l'an prochain : 28 CM2 quitteront l'école sachant que 44 élèves sont inscrits en GS cette année.

III. Règlement intérieur : modifications et vote

Un exemplaire du règlement intérieur de l'école avait été joint à l'invitation. L'interdiction des téléphones portables figure déjà à notre règlement intérieur. Les horaires de l'école sont mis à jour. Le paragraphe sur la surveillance est modifié afin de tenir compte de l'accueil en classe depuis septembre 2018.

Vote : le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

#### IV. Bilan financier de l'année précédente, perspectives pour l'année en cours

dépenses			recettes		
photographe		852,80	ventes des photos		1136,00
assurance+création asso		48,28	ventes de gateaux		264,00
charges des activités éducatives		6610,88	subvention mairie		3630,15
<i>transports :</i>	2544,8		subvention association des parents d'élèves		2460,00
<i>sorties:</i>	4066,08		subvention amicale laïque		2007,31
			participations volontaires des familles		755,00
autres charges courantes		768,68			
achat de biens durables (vpi)		2065,04			
total charges		10345,68	total recettes		10252,46
	résultat	-93,22			

L'exercice 2017 2018 est déficitaire de 93€22.

#### Perspectives pour cette année scolaire :

- **Projet USEP** : 3 classes adhèrent à l' usep (union sportive de l'enseignement du premier degré), cp, cp-ce1 et ce1. Chaque classe participe à 3 rencontres dans l'année.  
L'adhésion de 6€60 par élève, pour la licence, est prise en charge par l'amicale laïque, l'école prenant en charge les frais de transport. Aucune participation financière n'est demandée aux familles.
- **Projet chorale** : les classes de ce2 et cycle 3 travaillent le chant choral avec un intervenant de musique et danse. C'est la commune qui prend en charge l'adhésion.
- **Sorties spectacle/concert** : les 7 classes ont été retenues, l'école règle les transports et la billetterie grâce à la subvention municipale et au soutien de l'ape.
- **Préhisto'site de Vendée** : les 3 classes de cp ce1 et la classe de ce2 termineront un travail sur la préhistoire par une journée en Vendée.
- Participation des CM2 au **rallye-maths** et à la **journée en immersion** au collège Andrée Chedid
- **Projet d'écriture** en partenariat avec la maison **Fumetti** : création d'un fanzine (chaque enfant crée une planche de bande dessinée), y participent les classes de ce2, ce2/cm1, et cm2.

Les représentants de parents demandent si un projet de portes ouvertes peut être envisagé par l'équipe enseignante. Cette proposition sera étudiée, une réponse sera donnée ultérieurement.

#### V. Projet d'école : point d'étape et actions envisagées

L'équipe enseignante travaille sur un nouveau projet d'école pour la période 2018 – 2022.

L'équipe s'appuie sur le projet académique articulé autour de quatre ambitions: réussite, insertion, solidarité et coopération. Nous avons retenu les 4 objectifs suivants :

- faciliter, mettre en cohérence et sécuriser les transitions aux différents moments du parcours
- renforcer l'éducation artistique et culturelle
- apporter les réponses aux besoins de santé des élèves
- maintenir un dialogue de qualité avec les parents

Ce nouveau projet sera mis en œuvre à partir de janvier 2019. Il sera présenté au prochain conseil d'école.

#### VI. Organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire. Elles sont organisées par les enseignants (Circulaire 2013-17 du 6 février 2013). Depuis la rentrée le périscolaire n'ayant plus lieu sur le site de l'école, les parents dont les élèves bénéficient des APC doivent venir chercher leur enfant à l'école.

#### VII. Livret scolaire et internet

Le LSU à l'origine devait être accessible aux parents d'élèves par internet, ce n'est toujours pas le cas. Des écoles ont été pilotes l'année dernière mais nous n'avons pas d'information à ce sujet. De même sur la mise en place de E-primo, mais les objectifs de communication sont différents.

#### VIII. Dates des 2 autres conseils d'école

Les dates retenues sont : le vendredi 8 mars 2019 et le vendredi 7 juin

*20h05 : fin du conseil d'école*